



Question écrite de la Kattrin JADIN
à Madame Sophie WILMES, Ministre des Affaires étrangères et de la Défense,
concernant le retrait définitif des États-Unis du traité Open Skies
- Bruxelles, le 26 novembre 2020 -

Madame la Ministre,

Les États-Unis se sont officiellement retirés du traité Open Skies – un accord qui permettait aux partenaires une large transparence dans le domaine militaire grâce à une observation aérienne mutuelle. Une décision qui nous remet donc des décennies en arrière.

L'abolition de ce contrat est également dangereux car les États-Unis ne devront plus rendre compte ce qu'ils font de leurs défenses ainsi qu'en terme de modernisation d'armement.

Il faudra absolument veiller à trouver une solution qui règlera une succession de ce traité. J'ai quand même l'espoir que le prochain président américain se montrera plus coopératif sur ce point.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Disposez-vous éventuellement de la position du nouveau président américain à ce sujet ? un retour à la table de négociation à ce sujet n'est sans doute pas envisageable ?
- Le traité initial peut-il encore être maintenu sans la participation des États-Unis ?
- Dans l'affirmative, la Belgique et les autres membres européens ont-ils la volonté de continuer à mettre le traité en œuvre ?
- Dans la négative, un nouveau traité sera-t-il envisagé avec la Russie et sans les États-Unis ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

Le Traité Ciel Ouvert établit un cadre clair et formel pour la mise en œuvre de vols d'observation militaire.

Les Etats-Unis n'en sont plus membres depuis le 22 novembre 2020. A l'heure actuelle, la position qu'adoptera le nouveau Président des États-Unis ne nous est pas encore connue.

Ce traité reste néanmoins en vigueur et continue à être d'application malgré le retrait d'un Etat partie.

Le Benelux étant considéré comme une seule partie au traité, notre position est étroitement coordonnée avec les Pays-Bas et le Luxembourg. Le Benelux réaffirme la valeur ajoutée évidente du Traité Ciel Ouvert pour notre architecture de maîtrise des armements conventionnels et notre sécurité commune.

Le Benelux poursuivra la mise en œuvre du Traité Ciel Ouvert. Les contrôles sont effectués conjointement par l'Agence Benelux de Contrôle des Armes (BACA).

Récemment, les pays du Benelux ont décidé de reprendre les vols actifs dans le cadre du Traité Ciel Ouvert à partir de 2021. Les autres pays de l'Union Européenne et la Russie, qui sont membres du Traité Ciel Ouvert, ont également confirmé leur engagement.